

CEAUCE

Février 2026



# Bulletin Municipal N°180



## Le mot du Maire.

Bonne et heureuse année 2026 à tous les ceaucéens.

Bienvenue aux nouveaux arrivants que j'encourage chaleureusement à s'inscrire dans la vie de la commune où nos associations les accueilleront avec enthousiasme.

Certes, nous vivons une époque tourmentée et pleine d'incertitudes qui pourrait nous porter au pessimisme et au repli sur soi ; mais l'Histoire nous apprend que confiance, espérance, amour et amitié partagés sont les ressorts de la résilience qui permet à une communauté d'affronter les crises et de les surmonter.

Ceaucé possède tout cela :

- par le dynamisme de ses commerçants et de ses artisans,
- par la vitalité de ses associations,
- par les jeunes familles qui s'installent sur la commune
- et par le nombre de naissances encourageant avec l'arrivée porteuse d'espérance de 13 bébés en 2025 .

Cependant, l'interruption de l'activité du docteur Schonbrodt est inquiétante car malgré la présence de l'antenne médicale du pôle de santé départemental qui fonctionne avec un médecin 2 jours par semaine, nous avons un besoin crucial d'un médecin que l'on puisse consulter en urgence et qui suive régulièrement ses patients, particulièrement les plus fragiles.

Je forme le vœux ardent que cette nouvelle année nous apporte des solutions satisfaisantes et que l'étude que nous entamons en ce début d'année dans le cadre de notre labellisation « Village d'avenir » et dans laquelle les céaucéens seront consultés, aboutisse à des réalisations concrètes à court et moyen terme qui permettent à Ceaucé d'être de plus en plus attractive et de répondre de mieux en mieux aux besoins des céaucéens.

Dans un peu plus de 2 mois, vous allez élire l'équipe municipale qui gérera la commune pour les 6 années à venir et qui aura besoin pour cela de tous vos encouragements.

Encore bonne année à tous et à chacun et que vive Ceaucé.



**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, M. EUVELINE Jacques, Mme HAMARD Marie-Laure, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M. MORIN Thierry, Mme DESLANDES Claire, M. BARBE Bertrand, M. Robillard Alain et Mme BOURREE Marie-France.

**ETAIT ABSENTE ET REPRESENTEE** : Mme HEUVELINE Patricia qui avait donné procuration à M. EUVELINE Jacques.

Le conseil a élu pour secrétaire : M. BARBE Bertrand.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 22/09/2025 qui a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter les points suivants : RPQS eau potable 2024 et avenant n°3 du contrat pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement collectif.

**I) APPROBATION DU RPOS SPANC 2024**

Monsieur le Maire demande à Monsieur POIRIER Jean-Claude de présenter à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la CC Andaine-Passais, exercice 2024. La commune de CEAUCE étant membre de l'EPCI, ce rapport doit être approuvé par le conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- ADOpte le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif de la CC Andaine-Passais et charge Monsieur le Maire d'adresser la copie de la délibération au service concerné.

**2) APPROBATION DU RPOS ELIMINATION DES DECHETS 2024**

La communauté de communes Andaine-Passais assure aux habitants de son territoire, répartis sur 12 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : Bagnoles de l'Orne Normandie, Céaucé, Juvigny Val d'Andaine, Mantilly, Passais-Villages, Pérrou, Rives d'Andaine, Saint-Fraimbault, Saint-Mars-d'Egrenne, Saint-Roch-sur-Egrenne, Tessé-Froulay, Torchamp.

Vu l'article L.2224-5 du CGCT relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le rapport ainsi rédigé présentant la compétence « collecte, transport et traitement des déchets ménagers » gérée par la CDC Andaine-Passais.

La CDC Andaine-Passais exerce la compétence « environnement » comprenant la collecte et le traitement des déchets ménagers résiduels (DMR), du tri sélectif et la gestion de quatre déchetteries (Juvigny-sous-Andaine, Couterne, Céaucé et Passais-la-Conception).

Les habitants de la CDC ont pu déposer leur DMR en porte à porte de manière hebdomadaire et à des points bien définis et dans les points d'apport volontaire.

Pour la collecte sélective, un parc de colonnes était mis à disposition des habitants sur chaque commune. Après présentation de ce rapport, l'assemblée à l'unanimité :

- adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

### **3) APPROBATION DU RPOS EAU POTABLE 2024**

Monsieur POIRIER Jean-Claude, conseiller municipal, représentant la commune au SIAEP, présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'Eau de Passais, exercice 2024. La commune de CEAUCE étant membre de ce syndicat, ce rapport doit être approuvé par le conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- adopte le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'Eau de Passais et charge Monsieur le Maire d'adresser copie de la délibération au syndicat.

### **4) AUGMENTATION DU TARIF DU REPAS DES PERSONNES DE MOINS DE 75 ANS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité consultatif a décidé de reculer l'âge à 75 ans pour les participants et propose à l'assemblée délibérante de fixer le tarif du repas à toute personne désireuse de s'y joindre et n'ayant pas atteint l'âge de 75 ans à 16 €.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- entérine la proposition du comité consultatif
- décide de fixer le tarif du repas aux personnes n'ayant pas atteint l'âge de 75 ans à 16 €.

### **5) DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la trésorerie de FLERS observant que le solde de la subvention « Réserve Parlementaire » de 4 014,75 € dans le cadre des travaux « Enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public ainsi que la réfection de la voirie Rue de la Fontaine Saint Georges à Ceaucé a été reçu à tort par la commune.

Cette somme de 4 014,75 € convient d'être reversée à la Communauté de Communes Andaine Passais.

- dépenses d'investissement : compte 1321-13 pour 4 014.75 €
- dépenses d'investissement : compte 2313-23 pour - 4 014.75 €.

Monsieur le Maire expose également à l'assemblée qu'il faut remettre des crédits sur le chapitre 012 charges de personnel de la manière suivante :

- dépenses de fonctionnement : compte 6218-012 pour 600 €
- dépenses de fonctionnement : compte 65748-65 pour - 600 €

Entendu cet exposé, l'assemblée à l'unanimité DECIDE de recourir à une décision modificative N°1 du budget commune comme suit :

- dépenses d'investissement : compte 1321-13 pour 4 014.75 €  
- dépenses d'investissement : compte 2313-23 pour - 4 014.75 €.

- dépenses de fonctionnement : compte 6218-012 pour 600 €  
- dépenses de fonctionnement : compte 65748-65 pour - 600 €

## **6) DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la trésorerie de FLERS observant que le titre 5 de 2024 (reversement surtaxe Véolia) doit être annulé car la TVA n'est pas ressortie. Il faut ouvrir des crédits au chapitre 67 afin d'annuler ce titre qui concerne l'exercice N-1.

Il convient de régulariser par une décision modificative de la manière suivante :

- dépenses de fonctionnement : compte 673-67 pour 17 307.00 €  
- recettes de fonctionnement : compte 70611-73 pour 17 307.00 €.

Entendu cet exposé, l'assemblée à l'unanimité DECIDE de recourir à une décision modificative N°1 du budget assainissement comme suit :

- dépenses de fonctionnement : compte 673-67 pour 17 307.00 €  
- recettes de fonctionnement : compte 70611-73 pour 17 307.00 €.

## **7) CALCUL DU COEFFICIENT DE MODULATION DE LA REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif auxquelles sont assujetties les communes en matière d'assainissement des eaux usées.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public , la commune de Ceaucé doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-12-3 ;

**Vu** le Code de l'environnement notamment ses articles L. 213-10-1 et suivants et .D. 213-48-12-1 à D. 213-48-12-13.

**Vu** le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de l'assainissement collectif passé entre la commune de Ceaucé et Véolia entré en vigueur le 30 décembre 2010.

**Considérant** que la commune de Ceaucé, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au d'assainissement collectif, 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation ;

**Considérant** que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a fixé un tarif de 0.28 € HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026;

**Considérant** qu'un coefficient de modulation, un taux d'impayés et un coefficient de précaution doivent être appliqués à ces redevances ;

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** – Fixe le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0.1257 euros par mètre cube.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe à 0.1257 € HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif devant être répercutée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **8) AVENANT N°3 DU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le contrat pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement collectif rendu exécutoire le 30 décembre 2010 arrive à expiration le 31 décembre 2025.

La procédure d'appel d'offres pour la future délégation du service public d'eau potable engagée par délibération de la collectivité le 22 septembre 2025 ne pouvant être conclue avant la fin du contrat au 31 décembre 2025, il doit être convenu, pour assurer la continuité du service public, et afin de terminer les procédures engagées, de prolonger la durée dudit contrat de un an en limitant l'impact pour les abonnés tout en garantissant l'équilibre financier pour le délégataire.

La collectivité et son délégataire ont ainsi étudié dans le cadre de la prolongation de un an, la répercussion qui résulte de l'équilibre financier du contrat tout en limitant l'impact pour les abonnés.

La collectivité a demandé au délégataire qui a accepté de prolonger le contrat en adaptant les clauses techniques et financières, objet du présent avenant.

En octobre 2025, un point d'étape a été réalisé entre les parties, au regard des besoins et priorités du service. Un bilan du renouvellement programmé et des obligations contractuelles restant à réaliser a été effectué.

Une adaptation du programme de renouvellement a été envisagée afin de prendre en compte d'un côté les besoins et les priorités du service et de l'autre la prolongation du contrat.

Ainsi, les parties conviennent de transformer le programme et la garantie de renouvellement, prévus au contrat, en compte de renouvellement afin d'optimiser la gestion sur cette période, de revoir le tarif de l'assainissement facturé aux abonnés ainsi que la prise en charge par la collectivité de certaines dépenses.

Ainsi et conformément à l'article L.3135-1 5° du code de la commande publique, les parties ont décidé de réviser les stipulations contractuelles les liant pour tenir compte de cette prolongation.

Monsieur le Maire explique que la collectivité a accepté de prendre en charge certaines dépenses d'exploitation liées à la prolongation du contrat afin de ne pas les faire supporter sur le prix de l'assainissement.

Ainsi, la collectivité doit s'engager à régler au délégataire la somme de 2 605 € HT (deux mille six cent cinq euros), 30 jours après l'émission de la facture par le délégataire.

Au vu du compte d'exploitation prévisionnel au présent avenant, la rémunération partie proportionnelle PP0 que perçoit le délégataire en exécution du contrat est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En conséquence, le tarif de base de la rémunération proportionnelle défini à l'article 33.1 du contrat est remplacée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, par le nouveau tarif ci-après, en valeur de base du contrat :

Partie proportionnelle = 0.7793 € HT par m<sup>3</sup> consommé.

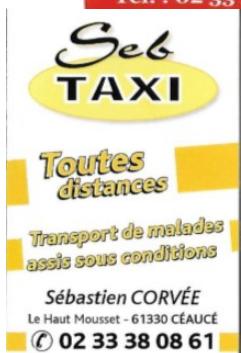
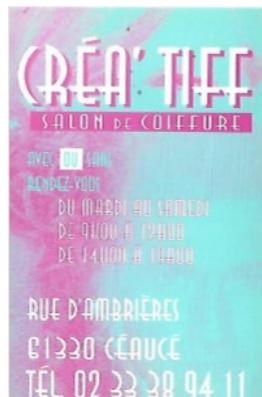
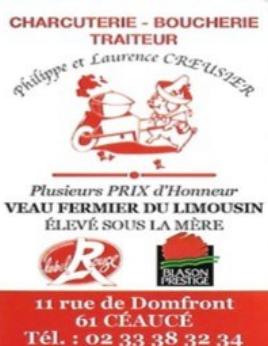
Ceci exposé par Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat prolongeant le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif jusqu'au 31 décembre 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## INFOS DIVERSES

- Point sur la friche commerciale et le développement du bourg
- Distribution des sacs jaunes avec organisation des permanences

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.**



**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

**ETAIENT PRESENTS :** M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, Mme DESLANDES Claire, M. BARBE Bertrand, M. Robillard Alain et Mme BOURREE Marie-France.

**ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :** Mme HAMARD Marie-laure qui avait donné procuration à M. BARBE Bertrand, M. EUVELINE Jacques qui avait donné procuration à M. RIDEREAU Maxime et M. MORIN Thierry qui avait donné procuration à Mme BOURREE Marie-France.

**ETAIT ABSENTE :** Mme HEUVELINE Patricia.

Le conseil a élu pour secrétaire : Mme BOITTIN Anne-Isabelle.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 24/11/2025 qui a été adopté à l'unanimité.

**1) VALIDATION DU BUREAU D'ETUDES VILLAGES D'AVENIR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du dispositif Villages d'Avenir dont bénéficie la commune, une consultation a été lancée le 22 octobre 2025 par Madame Arbelot Sandrine – cheffe de projets Villages d'Avenir - pour la réalisation d'une étude destinée à élaborer un plan guide pour la revitalisation du bourg et à programmer la requalification de la friche de la rue de Domfront.

Le montant de la prestation de service étant fixé à 30 000 € TTC (sachant que le fonds vert ingénierie finance à hauteur de 66.67 %) c'est-à-dire inférieur à 40 000 € HT la procédure des marchés publics n'étant donc pas nécessaire, quatre bureaux d'étude ont été consultés. Un seul a répondu dans les délais avec une proposition correspondante à l'enveloppe affectée à l'étude, Monsieur Sandro Munari, architecte urbaniste à Saint Hilaire le Gérard (61).

Monsieur le Maire résume le projet que Monsieur Sandro Munari a présenté à la commission d'entretien accompagné de son devis d'un montant de 32 319 € TT.

Après discussions et débat, l'assemblée délibérante valide le projet ainsi que le devis de 32 319 € TTC par 10 voix pour, 1 voix contre (non convaincue des résultats à attendre de cette étude) et 2 abstentions et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Arrivée de Mme DESLANDES Claire à 21 heures qui n'a pas pu prendre part au vote.



## **2) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT MONTANTS DEFINITIFS 2025**

Madame BOURREE Marie-France, 1<sup>ère</sup> adjointe, donne connaissance à l'assemblée du rapport de la CLECT du 26/11/2025 approuvé par la CC Andaine-Passais le 26/11/2025 portant sur un réajustement du transfert de charges 2025 ; à savoir des charges annuelles supplémentaires liées aux équipements sportifs et aux subventions et participations à des dispositifs.

Les montants des attributions de compensation définitives 2025 relatives aux services communs des communes sont les suivants :

<b>Communes</b>	<b>Services communs</b>
Bagnoles de l'Orne Normandie	- 2 300,00
Juvigny Val d'Andaine	0
Rives d'Andaine	0
Perrou	0
Juvigny Val d'Andaine	16 222,09
Tessé Froulay	0
Ceaucé	- 565 094,04
Mantilly	- 208 003,28
Passais Villages	- 501 997,37
Saint Fraimbault	- 295 500,70
Saint Mars d'Egrenne	- 152 430,35
Saint Roch sur Egrenne	- 55 416,60
Torchamp	- 59 453,28
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 840 195,62</b>

Les montants des attributions de compensation définitives 2025 relatives aux équipements sportifs pour les montants suivants :

<b>Communes</b>	<b>Charges provisoires 2025</b>	<b>Charges supplémentaires 2025</b>	<b>Charges définitives 2025</b>
Bagnoles de l'Orne Normandie	10 973,11	- 1 690,50	9 282,61
Juvigny Val d'Andaine	31 270,27	- 1 268,29	30 001,98
Rives d'Andaine	11 442,97	4 060,69	15 503,66
Ceaucé	23 977,08	- 777,34	23 199,74
Mantilly	2 603,96	- 925,53	1 678,43
Passais Villages	21 359,24	- 726,20	20 633,04
Saint	2 065,78	- 339,61	1 726,17

Fraimbault			
Saint Mars d'Egrenne	4 394,61	- 481,68	3 912,93
<b>TOTAL</b>	<b>108 087,02</b>	<b>- 2 148,46</b>	<b>105 938,56</b>

Les montants des attributions de compensation définitives 2025 relatives aux subventions et participations à des dispositifs pour les montants suivants :

Communes	Charges provisoires 2025	Charge supplémentaire 2025 : PETR Commerce	Charges définitives 2025
Bagnoles de l'Orne Normandie	30 000	- 5 479	24 521
Juvigny Val d'Andaine	2 800	- 4 273	- 1 473
Rives d'Andaine	4 200	- 5 822	- 1 622
Perrou	0	- 660	- 660
Tessé Froulay	0	0	0
Ceaucé	4 500	- 2 364	2 136
Mantilly	500	- 1 038	- 538
Passais Villages	4 200	- 2 354	1 846
Saint Fraimbault	2 050	- 1 101	949
Saint Mars d'Egrenne	0	- 1 300	- 1 300
Saint Roch sur Egrenne	0	0	0
Torchamp	0	- 609	- 609
<b>TOTAL</b>	<b>48 250</b>	<b>- 25 000</b>	<b>23 250</b>

Les montants d'attribution de compensation définitives 2025 relatives à l'éclairage public imputées en section d'investissement :

Communes	Eclairage public 2025
Bagnoles de l'Orne Normandie	- 796 109,93
Juvigny Val d'Andaine	- 27 033,90
Rives d'Andaine	- 106 402,64
Perrou	- 4 718,18
Tessé Froulay	- 157,79
Ceaucé	- 19 779,08
Mantilly	45 594,57
Passais Villages	-101 468,02
Saint Fraimbault	- 7 713,86
Saint Mars	- 5 670,95

d'Egrenne	
Saint Roch sur Egrenne	- 2 908,69
Torchamp	- 10 957,82
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 037 326,29</b>

Les montants d'attribution de compensation définitives 2025 des communes membres pour les montants suivants :

Communes	Attributions de compensation provisoires 2025 avec services communs, révision charges équipements sportifs et subventions/participations	Charges supplémentaires équipements sportifs	Charges complémentaires Subventions et participations 2025	Attributions de compensations définitives 2025 avec services communs, révision charges équipements sportifs et subventions/participations
Bagnoles de l'Orne Normandie	628 159,71	- 1 690,50	- 5 479,00	620 990,21
Juvigny Val d'Andaine	51 894,38	- 1 268,29	- 4 273,00	46 353,09
Rives d'Andaine	427 684,34	4 060,69	- 5 822,00	425 923,03
Perrou	26 773,00		- 660,00	26 113,00
Tessé Froulay	23 130,00			23 130,00
Ceaucé	- 492 340,64	- 777,34	- 2 364,00	- 495 481,98
Mantilly	- 246 177,83	- 925,53	- 1 038,00	- 248 141,36
Passais Villages	- 555 459,22	- 726,20	- 2 354,00	- 558 539,42
Saint Fraimbault	- 330 060,98	- 339,61	- 1 101,00	- 331 501,59
Saint Mars d'Egrenne	- 188 215,99	- 481,68	- 1 300,00	- 189 997,67
Saint Roch sur Egrenne	- 66 417,13			- 66 417,13
Torchamp	- 81 709,87		- 609,00	- 82 318,87
<b>TOTAL</b>	<b>- 802 740,23</b>	<b>- 2 148,46</b>	<b>- 25 000,00</b>	<b>- 829 888,69</b>

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 26/11/2025,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la CC Andaine-Passais.

### **3) AUGMENTATION DES REPAS DE LA CANTINE DE L'ECOLE LANCELOT DU LAC**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le prix des repas à l'école Lancelot du Lac est de :

- 3.60 € pour les maternelles
- 4.10 € pour les primaires

Le 03 octobre 2025, le Conseil Départemental de l'Orne a décidé d'augmenter les tarifs de restauration des collèges du département par repas dès le 01 janvier 2026. Les repas de l'école étant confectionnés par le collège, cette augmentation doit être répercutée sur les tarifs des repas de l'école.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité DECIDE d'augmenter à compter du 01 janvier 2026 le prix des repas de l'école Lancelot du Lac, comme suit :

- 3.65 € pour les maternelles
- 4.15 € pour les primaires

### **4) REMBOURSEMENT DE FRAIS A MME BOITTIN ANNE-ISABELLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une facture d'achat de nappes et serviettes pour le repas des aînés qui a eu lieu le dimanche 23 novembre 2025. Cette facture s'élève à un montant total de 80.95 € et a été réglée par Madame BOITTIN Anne-Isabelle, conseillère municipale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de rembourser les frais d'un montant de 80.95 € à Mme BOITTIN.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité décide de rembourser les frais de 80.95 € de frais de nappes et de serviettes à Mme BOITTIN Anne-Isabelle.

### **INFOS DIVERSES**

- Travaux enfouissement des réseaux rue de Loré à compter du lundi 12 janvier 2026
- Travaux enrobés ancien cinéma
- RDV avec le Département pour développement voie verte

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.**

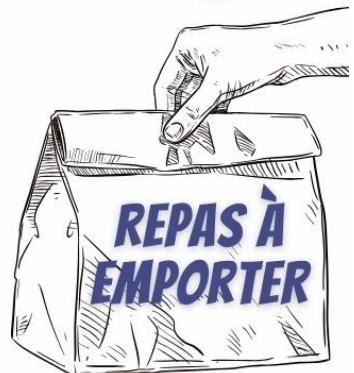




**SAMEDI  
14 MARS**

COLLÈGE

**GOSCINNY**



**À PARTIR  
DE 19H**

**16€  
ADULTES**

**10€  
ENFANTS**

# **SOIREE FISH & CHIPS**

**AU GYMNAZIE DE CEAUCÉ**

RÉSERVATION: MAXIME RIDEREAU 06 89 41 45 22  
JEAN-PHILIPPE HEUZÉ: 06 72 27 22 42



# Collège René GOSCINNY

## Championnat départemental de Laser Run

Mercredi 12 novembre 2025, plusieurs élèves du collège René Goscinny ont participé avec enthousiasme au championnat départemental de Laser Run, une discipline combinant course à pied et tir au pistoler laser.

Nos jeunes athlètes ont fait preuve de détermination, d'esprit d'équipe et de fair-play tout au long de la compétition. Grâce à leurs efforts et leur cohésion, les benjamins du collège ont décroché une magnifique 3e place départementale, un résultat qui récompense leur engagement et leurs entraînements réguliers.



### Les 3e à Paris ! [PEI / Cordées de la Réussite]

Le vendredi 5 décembre 2025, quinze élèves volontaires de 3e ont participé à une sortie exceptionnelle à Paris dans le cadre du Programme d'Études Intégrées (PEI) avec Sciences Po Rennes, et des Cordées de la réussite.

L'objectif de cette journée était de sensibiliser les élèves à la démocratie et de leur permettre de découvrir concrètement les institutions de la Ve République. Ils étaient accompagnés par Mme Bidault (enseignante d'arts plastiques), M. Ridereau (enseignant d'EPS) et Mme Laumonier (enseignante d'histoire-géographie-EMC et référente PEI / Cordées de la réussite).

Les élèves ont arrivés au Sénat vers 10h00 : ils ont découvert l'histoire du Palais du Luxembourg, admiré la garde républicaine et visité des lieux emblématiques tels que l'escalier d'Honneur, le Salon des Messagers d'État ou encore la Bibliothèque du Sénat. Ils ont également eu la chance d'assister à une séance en cours. La visite s'est déroulée avec M. Née, collaborateur du sénateur Bitz : nous remercions chaleureusement M. Née pour son accueil et sa pédagogie.



# Collège René GOSCINNY

Avant d'aller déjeuner, les élèves ont participé à un atelier artistique dans les Jardins du Luxembourg : sous la direction de Mme Bidault, les élèves ont réalisé une activité photographique visant à « perturber la perception du spectateur ». Un vaste programme ! Après un déjeuner convivial au restaurant, près de la Place de la Concorde (et du marché de Noël !), les élèves ont poursuivi leur parcours citoyen ; et ont rejoint l'Assemblée nationale vers 15h00. Il y ont rencontré avec Mme Jourdan, députée représentant leur circonscription, et Mme Zarba, assistante parlementaire. Les élèves ont pu poser de nombreuses questions pertinentes et partager un temps d'échanges, tout en profitant d'une collation. Ils ont ensuite visité l'Assemblée nationale et assisté à une audience. Un grand merci à Mme Jourdan et Mme Zarba pour leur disponibilité et leur écoute.

Cette sortie fut une magnifique journée citoyenne, riche en découvertes et en émotions. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du Programme d'Études Intégrées (PEI) avec Sciences Po Rennes, en lien direct avec la découverte de nos institutions républicaines, afin de contribuer à la formation des citoyens de demain. Les élèves se sont montrés investis et sérieux tout au long du programme. Nous adressons nos remerciements aux chauffeurs pour leur disponibilité, ainsi qu'aux élèves pour leur engagement exemplaire !



 **LE LIT DOUILLET**  
neuf et réfection  
artisanale  
Matelas laine  
Sommier sur mesure  
Fauteuil

La Barre 61330 CEAUCÉ ☎ 02 33 38 95 17

 **LAURENT  
MICKAEL**  
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE  
mickael.laurent61330@gmail.com

NEUF & RÉNOVATION

ZONE ARTISANALE  
ROUTE DE DOMFRONT  
61330 CÉAUCÉ

09 63 56 10 58  
06 72 48 14 20

ARTISAN ARTIPÔLE

# Collège René GOSCINNY

## Séjour Erasmus + en Andalousie !

16 élèves de 3e découvrent actuellement l'Andalousie, dans le cadre du dispositif « Erasmus + ». **MAJ 25/01**

### Lundi 19 janvier 2026

Ce lundi 19 janvier restera sans doute longtemps dans la mémoire des 16 élèves de 3e partis en Andalousie dans le cadre du dispositif Erasmus+. Accompagnés par Mme Bouvier, organisatrice du séjour, ainsi que par Mme Bidault et M. Heuzé, toujours présents pour soutenir le projet, les élèves ont vécu une première journée aussi riche qu'ensoleillée !

Le voyage s'est déroulé sans encombre : décollage, atterrissage... Tout s'est passé à merveille. Une belle entrée en matière pour lancer l'aventure !



L'après-midi a été consacré à la découverte de Séville, joyau de l'Andalousie. Les élèves ont été émerveillés par la majestueuse Plaza de España, avant de profiter d'une promenade dans le Jardin de María Luisa, véritable havre de verdure au cœur de la ville. La visite s'est poursuivie devant l'imposante cathédrale et la célèbre Giralda, puis par une balade dans les ruelles de la vieille ville historique, où chacun a pu ressentir l'atmosphère chaleureuse de Séville.



# Collège René GOSCINNY

**Mardi 20 janvier 2026**

Pour nos 16 élèves de 3e et leurs accompagnateurs, cette deuxième journée en Andalousie a été placée sous le signe du partage, de la découverte... et toujours du soleil !

La matinée s'est déroulée au sein de l'établissement partenaire, où les élèves espagnols avaient préparé un accueil chaleureux. Après une visite guidée de l'établissement, les correspondants ont présenté l'Andalousie, son histoire, ses traditions et ses richesses culturelles. Un moment apprécié de tous, qui a permis de mieux comprendre la région dans laquelle nos élèves séjournent.



**Mercredi 21 janvier 2026**

Cette troisième journée en Andalousie a offert à nos élèves et à leurs correspondants espagnols un programme varié, mêlant randonnée, découvertes culturelles et moments gourmands !

La matinée a débuté par une randonnée jusqu'à un ermitage. Malgré une légère brume, la vue sur la ville restait superbe et a permis au groupe de profiter d'un moment au grand air. L'après-midi a commencé de manière délicieusement typique avec un « chocolate con churros », apprécié de tous. Les élèves ont ensuite découvert le musée Taurin, où ils ont pu comprendre l'histoire et les codes de la tauromachie, un élément important de la culture andalouse. La visite s'est poursuivie dans un musée consacré à un peintre local, dont les œuvres mettent en lumière des portraits de femmes andalouses. Une découverte artistique qui a beaucoup intéressé le groupe.



# Collège René GOSCINNY

Jeudi 22 janvier 2026

Cette nouvelle journée en Andalousie a encore une fois offert à nos élèves un programme riche et varié, mêlant découvertes culturelles, activités sportives et immersion dans l'histoire locale.

La matinée s'est déroulée au collège partenaire, où les élèves ont participé à des ateliers autour de la faune et de la flore, ainsi qu'à une initiation à la poésie romantique. Un joli mélange entre sciences et littérature, qui a permis à chacun de découvrir un autre aspect de la culture andalouse. L'ambiance était également très dynamique grâce aux matchs de foot et aux jeux de piste organisés avec les correspondants espagnols. De quoi renforcer les liens tout en s'amusant !

L'après-midi, le groupe s'est rendu au château d'Almodóvar del Río, impressionnante forteresse médiévale. Les élèves ont suivi une visite guidée de ce lieu emblématique, connu notamment pour avoir servi de décor à la série Game of Thrones. Entre architecture, histoire et anecdotes de tournage, la découverte a captivé tout le monde !



Vendredi 23 janvier 2026

Cette cinquième journée en Andalousie a été placée sous le signe de la créativité, du partage et des saveurs locales. Nos élèves, toujours accompagnés de leurs correspondants espagnols, ont vécu de nouveaux moments riches et chaleureux.

La matinée s'est déroulée à l'IES Villarrubia, où un atelier manuel attendait le groupe. Les élèves ont confectionné un carnet et un marque-page sur le thème de la nature, en utilisant différentes techniques artisanales. Un moment calme et appliqué, qui a permis à chacun de repartir avec une création personnelle.

L'activité s'est prolongée par une séance de dédicace, dans une ambiance conviviale et souriante. Les familles des correspondants avaient ensuite préparé un goûter espagnol composé de spécialités locales : un véritable régal pour tous ! Ce moment de partage a été suivi par la remise des diplômes Erasmus+, un temps fort qui a mis à l'honneur l'engagement et la participation de chaque élève !



Des nouvelles de l'APE de l'école maternelle et primaire Lancelot du Lac

L'année scolaire a très bien débuté pour l'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école maternelle et primaire Lancelot du Lac, avec déjà plusieurs actions menées avec succès.

La première vente de gâteaux-bijoux a rencontré un franc succès. En décembre, les traditionnels chocolats ont, comme chaque année, ravi les gourmands. Le marché de Noël a quant à lui permis de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et de partager un agréable moment de convivialité.

La prochaine action aura lieu à l'issue de la Nuit de la lecture, ce vendredi 23 janvier, avec un pot offert aux participants.

Nous vous donnons également rendez-vous le dimanche 8 mars pour notre traditionnel déjeuner aux tripes. Cette année, une nouveauté viendra compléter le menu : un rougail saucisse, afin d'apporter un peu de soleil dans les assiettes et d'innover !

Au printemps, une vente de brioches sera proposée, ainsi qu'une vente de plants destinée aux jardiniers.



# Déjeuner **NORMAND-CRÉOLE**

Organisé par l'APE de l'École  
Lancelot du Lac de Ceaucé

**Dimanche 08 mars 2026**

salle de convivialité

**Rougail Saucisses**  
ou  
**Tripes**

**Surplace 17 euros adultes et 8 enfants**

**ou à emporter 15 euros adultes et 7 euros enfants**

Contact réservation : 06.80.77.38.31



**DIMANCHE 22 FEVRIER  
2026**

# **LOTTO**

**5**

**3**

**A CEAUCE à 14H  
à la salle omnisport**

Ouverture des portes à 12H début du loto à 14H

**1**

**SPÉCIAL BONS  
D'ACHATS**

**1 BON D'ACHAT DE  
600 €**

**6**

**9**

**Animé par Nathalie**

Réservation auprès de Nathalie au  
06.22.51.34.37

**Formule 20€**

**1 planche de 8**

**1 Quine express**

**½ mini 12**

**Buvette et restauration sur place**

**Au profit de l'association "Les Petits Pas De RAPHAËL"**

L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier le loto si le nombre de joueurs est insuffisant



## Enigme du bulletin

Sous un manteau de neige immaculé se dévoile un superbe village en bois, minutieusement construit par notre employé communal, Charly. Eglise, ruelles et petits détails donnent vie à ce décor hivernal plein de charme, qui invite à l'observation attentive.

Mais attention... pour cette énigme, le jeu n'est pas de chercher Charly !

Saurez-vous repérer le Cigne  caché dans ce village enneigé ?

À vous de jouer : où se cache le signe ? Réponse à la fin du bulletin





MAIRIE DE CÉAUCÉ  
ARRUE DE DOMFRONT  
du 13/01/2026.  
le 13/01/2026.

**Insee**   
Mesurer pour comprendre

Dossier Suivi par :  
LEGENTIL Justine  
Tél : 02 31 45 72 08  
Mèl : DR14-DEM@insee.fr

**Mairie de Céaucé  
50 rue de Domfront  
61330 CÉAUCÉ**

Caen, le 8 janvier 2026  
N°2025\_27003\_DR14-SES14

**Objet : Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des ménages 2026**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie entre février et avril 2026.

**Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).**

Elle est réalisée auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire français. Une partie des logements enquêtés se situent dans votre commune.

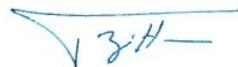
**Madame Cécile ROUSSELET**, enquêtrice de l'Insee se rendra au domicile des personnes sélectionnées, munie d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêtrice.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêtrice sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre bulletin d'informations municipales, sur le site Internet de la mairie, par affichage public. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier. Des outils de communication (dépliant, affiche, bannières numériques) sont à votre disposition sur la page Internet de l'enquête : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet <https://www.insee.fr>.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



François-Pierre GITTON

**Exemple de texte à insérer :**

**ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES**

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie entre février et avril 2026.

Cette enquête est essentielle pour connaître les inégalités de ressources et comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

*Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.*

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2026A045EC du Ministre de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2026 – Arrêté en date du 25 novembre 2025.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut national de la Statistique et des études économiques (Insee). Ces réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée du panel et la phase de traitement des données, c'est-à-dire 5 ans.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee ([contact-rgpd@insee.fr](mailto:contact-rgpd@insee.fr)) ou de son délégué à la protection des données ([le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr)). Les personnes enquêtées peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).





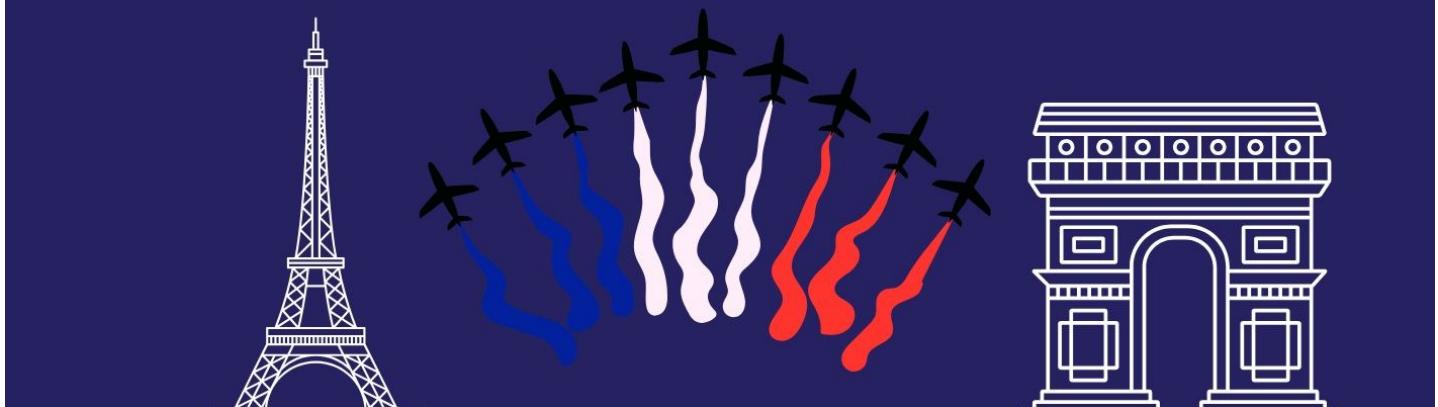
# Union Nationale des Combattants

L'Union Nationale des Combattants de Ceaucé communique.

**Dans le contexte tourmenté que l'actualité nous renvoie, le devoir de mémoire que porte l'Union Nationale des Combattants par la participation de ses membres derrière leurs drapeaux aux manifestations patriotiques doit se communiquer à l'ensemble de la population, notamment par des actions d'information et de formation auprès des jeunes afin de faire naître et de développer un authentique esprit de défense qui engagera le plus grand nombre d'entre eux à se porter volontaires pour participer concrètement et efficacement, le cas échéant, à la défense de la France, notre terre, notre patrie, notre civilisation.**

**Dans le cadre du nouveau service militaire, les jeunes sont attendus par nos armées qui les accueilleront et les intégreront pendant une année scolaire afin d'en faire des citoyens complets, motivés et responsables.**

**Michel Dargent**  
**Président de l'UNC de Ceaucé**  
**Correspondant défense de la municipalité de Ceaucé**





Tout d'abord nous vous souhaitons une belle année 2026.

Nous espérons que le calendrier vous a plu.

Ci joint la photo de groupe réalisé le jour de la St Barbe qui avait lieu le samedi 6 décembre 2025. L'hiver n'est pas terminé, donc nous devons rester vigilant avec les intoxications au monoxide de carbone dans nos maisons. Pour cela, il existe des détecteurs comme les détecteurs de fumée.

Bonne année 2026



LA PRUDENCE VOUS  
APPORTERA LA  
SÉCURITÉ !





## Club Olympique Ceaucéen

La météo perturbe le déroulement de la saison. Beaucoup de matchs reportés ! Janvier et février devaient être libres mais il faut rattraper les retards.

L'équipe A occupe la 5ème place en départemental 1 et devra se déplacer à Mortagne le 25 janvier pour disputer les 8ème de finale de la coupe de l'Orne.

L'équipe B n'est que 8ème avec un match de retard sur les autres équipes mais ce classement n'est pas satisfaisant. Trop d'absences pour les matchs et aux entraînements pour pouvoir faire une équipe compétitive.

L'équipe C paie les absences dans les autres équipes et a eu du mal à être 11 tous les dimanches.

Les féminines réalisent un parcourt satisfaisant dans un championnat difficile . Elles sont en progrès dans le jeu; c'est bien .

Les équipes de jeunes vont commencer le nouveau championnat dit de phase 2

La phase 1 a été satisfaisante pour les équipes de l'entente.



Remise de coupes vent à l'école de Foot

Samedi 8 novembre, tous les jeunes de l'école de foot ont reçu un coupe vent financé par plusieurs sponsors locaux .

Remerciements à l'atelier paysage (Nicolas Boulant) , Morgan Pottier (menuisier) Toiture des Vallées (Christophe Grangere) , Samuel Lepont (électricien), Stéphane Heuveline (plâtrier), Le Relais de l'Etape ( Joël et Virginie Lechevrel), et Frédéric Lalos (boulangerie artisanale).

Merci à tous pour leur soutien.

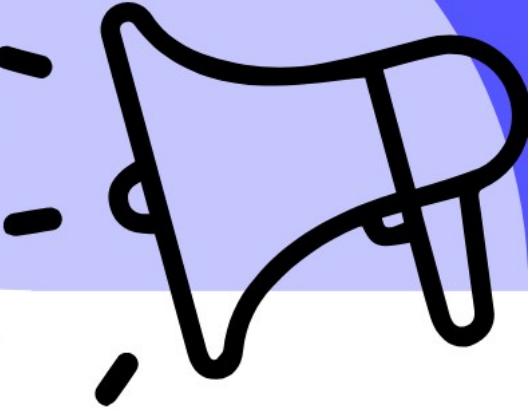
### La page facebook du club :

<https://www.facebook.com/ceaucefoot/>

Les résultats du club : <https://footorne.fff.fr/recherche-clubs/?scl=4128&tab=resultats>



# en Bref à Ceaucé !



Monsieur le Maire a convié les habitants à la cérémonie des vœux,  
le lundi 12 janvier 2026



Des fleurs disponibles à toute heure !



Commémoration du 11 Novembre



# Repas des aînés

Un beau moment de convivialité.

Le dimanche 23 novembre 2025, la salle de convivialité de Ceaucé a accueilli le traditionnel repas des aînés ruraux.

80 convives se sont retrouvés autour d'un bon repas pour partager un moment chaleureux et plein de bonne humeur. Organisée par la mairie, cette rencontre a permis à chacun de se retrouver, échanger et profiter d'une ambiance conviviale, fidèle à l'esprit de cette journée toujours très appréciée.







## RENSEIGNEMENTS

saisonculturellepartagee@gmail.com

### CC ANDAINE-PASSAIS

02 33 38 88 20

### MAISON DES ASSOCIATIONS DE DOMFRONT EN POIRIAE

02 33 38 56 66



MARDI 10 FÉVRIER À 20H30  
Domfront en Poirie Théâtre municipal

TOUT PUBLIC  
1H



©Service Culture Ville de Domfront en Poirie  
Départ de Passais à 19h30, devant devant la salle multiculturelle

### MA PETITE

Venez profiter de ce concert debout à danser !

Perrine Vignault Chant, accordéon diatonique  
Maxime Barbeau Accordéon diatonique  
Paul Weeger Trompette, chœurs  
Maxime Dance Percussions, chœurs

### DANSEZ, CHANTEZ, VIBREZ ...

Vivez une expérience artistique unique !  
(cf. page suivante)



DIMANCHE 8 FÉVRIER À 10H00 ET 14H30  
Domfront en Poirie - Théâtre municipal

### DANSEZ, CHANTEZ, VIBREZ ...



Vous ne connaissez pas les chants et danses traditionnels poitevins ? Vous aimez danser ? Vous voulez chanter ? Ou peut-être avez-vous simplement envie de partager une aventure collective, musicale et dansante ? Cet hiver, Perrine Vignault, chanteuse et accordéoniste, dans le spectacle *Ma petite*, vous fera vivre à l'heure poitevine !

#### Initiation à la danse traditionnelle poitevine

Matinée (2h30) de 10h à 12h30

Entre 20 et 24 participants (nombre pair de préférence)

- Découverte des rondes, avant-deux, marchaises, etc.
- Travail sur le lien entre danse et chant à danser.

#### Ateliers chorale

Après-midi (2h30) de 14h30 à 17h00

40 participants maximum

Transmission orale de deux chants francophones issus du répertoire traditionnel poitevin, arrangés par *Ma Petite*.



Réservation conseillée | Nombre de places limité

[saisonculturellepartagee@gmail.com](mailto:saisonculturellepartagee@gmail.com)

02 33 38 56 66 (Maison des Associations)

02 33 38 88 20 (CC Andaine-Passais)

MARDI 17 MARS À 20H30  
Rives d'Andaine - La Fraternelle Théâtre de Couterne

TOUT PUBLIC  
1H15

### LES VOIX-CI, LES VOIX-LÀ

CE QU'ON EN DIT  
Vénir découvrir ce spectacle haut en couleurs et d'humour bon enfant. C'est l'assurance de partager un moment convivial.

JEUDI 26 MARS À 20H30  
Passais Villages - Salle multiculturelle de Passais-la-Conception

TOUT PUBLIC  
1H

C61 PRINTEMPS DE LA CHANSON

### GILDAA

Gilda Chant, jeu  
Joachim Caraischi Ingénieur son  
Amina Rezig Scénographie  
Valentin Paul Création lumière  
Édouard Penaud et Yndi Da Silva  
Collaboration artistique  
Camille Constantin Da Silva  
Auteur, compositeur,  
metteure en scène

LA PRESSE EN PARLE  
"Mélancolique, résignée, décalée, authentique, habillée, Gilda analyse sa seconde conscience et nous invite à effleurer son questionnement, sa colère et sa grâce."  
FIP (Catherine Carette)

Communauté de communes  
Andaine-Passais



# CALENDRIER DES COLLECTES DE TRI

1<sup>er</sup> mai, Noël et Jour de l'An fériés, collectes reportées au lendemain

COLLECTE SÉLECTIVE

ORDURES MÉNAGÈRES

CÉAUCÉ  
TORCHAMP



Communauté de communes  
Ardaine-Passais

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1	J	1	D	1	D	1	M	1	V	1	L
2	V	2	L	6	L	10	J	2	S	2	M
3	S	3	M	3	M	3	V	3	D	3	M
4	D	4	M	4	M	4	S	4	L	19	J
5	L	5	J	5	J	5	D	5	M	5	V
6	M	6	V	6	V	6	L	15	6	6	S
7	T	7	S	7	S	7	M	7	J	7	D
8	J	8	D	8	D	8	M	8	V	8	L
9	V	9	L	9	L	11	J	9	S	9	M
10	S	10	M	10	M	10	V	10	D	10	M
11	D	11	M	11	M	11	S	11	L	20	J
12	L	12	J	12	J	12	D	12	M	12	V
13	M	13	V	13	V	13	L	16	13	13	S
14	M	14	S	14	S	14	M	14	J	14	D
15	J	15	D	15	D	15	M	15	V	15	L
16	V	16	L	8	16	L	12	16	J	16	M
17	S	17	M	17	M	17	V	17	D	17	M
18	D	18	M	18	M	18	S	18	L	21	18
19	L	19	J	19	J	19	D	19	M	19	V
20	M	20	V	20	V	20	L	17	20	20	S
21	T	21	S	21	S	21	M	21	J	21	D
22	J	22	D	22	D	22	M	22	V	22	L
23	V	23	L	9	23	L	13	23	J	23	M
24	S	24	M	24	M	24	V	24	D	24	M
25	D	25	M	25	M	25	S	25	L	22	25
26	L	26	J	26	J	26	D	26	M	26	V
27	M	27	V	27	V	27	L	18	27	27	S
28	T	28	S	28	S	28	M	28	J	28	D
29	J			29	D	29	M	29	V	29	L
30	V			30	L	14	30	J	30	S	30
31	S			31	M			31	D		



# CALENDRIER DES COLLECTES DE TRI

1<sup>er</sup> mai, Noël et Jour de l'An fériés, collectes reportées au lendemain

COLLECTE SÉLECTIVE

ORDURES MÉNAGÈRES

CÉAUCÉ  
TORCHAMP



Communauté de communes  
Ardaine-Passais

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1	M	1	S	1	M	1	J	1	D	1	M
2	J	2	D	2	M	2	V	2	L	45	2
3	V	3	L	32	3	3	S	3	M	3	J
4	S	4	M	4	V	4	D	4	M	4	V
5	D	5	M	5	S	5	L	41	5	5	S
6	L	28	6	6	D	6	M	6	V	6	D
7	M	7	V	7	L	37	7	7	S	7	L
8	T	8	S	8	M	8	J	8	D	8	M
9	J	9	D	9	M	9	V	9	L	46	9
10	V	10	L	33	10	10	S	10	M	10	J
11	S	11	M	11	V	11	D	11	M	11	V
12	D	12	M	12	S	12	L	42	12	12	S
13	L	29	13	13	D	13	M	13	V	13	D
14	M	14	V	14	L	38	14	14	S	14	L
15	M	15	S	15	M	15	J	15	D	15	M
16	J	16	D	16	M	16	V	16	L	47	16
17	V	17	L	34	17	17	S	17	M	17	J
18	S	18	M	18	V	18	D	18	M	18	V
19	D	19	M	19	S	19	L	43	19	19	S
20	L	30	20	20	D	20	M	20	V	20	D
21	M	21	V	21	L	39	21	21	S	21	L
22	T	22	S	22	M	22	J	22	D	22	M
23	J	23	D	23	M	23	V	23	L	48	23
24	V	24	L	35	24	24	S	24	M	24	J
25	S	25	M	25	V	25	D	25	M	25	V
26	D	26	M	26	S	26	L	44	26	26	S
27	L	31	27	27	D	27	M	27	V	27	D
28	M	28	V	28	L	40	28	28	S	28	L
29	T	29	S	29	M	29	J	29	D	29	M
30	J	30	D	30	M	30	V	30	L	49	30
31	V	31	L	36		31	S			31	J

## AVIS IMPORTANT

Collecte des déchets des résidences secondaires.

Les résidents absents aux dates d'enlèvement de leurs déchets (ordures ménagères et recyclables) peuvent exceptionnellement les déposer aux ateliers municipaux tous les jours ouvrables

en prenant rendez-vous avec le chef des services techniques

au

06 19 10 86 11



**CEAUCÉ**

HORAIRES DE LA POSTE : TEL : 02 33 14 05 52



LUNDI : FERMEE  
MARDI : 10h30-12h30 et 14h-15h  
MERCREDI : 9h30-12h30  
JEUDI : 9h30-12h30 et 14h-15h  
VENDREDI : 9h30-12h30 et 14h-16h30  
SAMEDI : 10h-12h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE TEL :  
02 33 66 79 48



MERCREDI : 16h00-18h00  
JEUDI : 10h30-12h30  
VENDREDI : 16 H30-18 H30  
SAMEDI : 10 H00-12 H00

#### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en janvier février mars 2010 doivent se faire recenser avant le 31 mars 2026.  
Apporter le livret de famille.



NOUVEAUX HORAIRES DE LA DECHETTERIE A COMPTER DU 02/11/2025  
TEL : 06 18 78 21 21



Période estivale : du 01/04 au 31/10  
Mardi et mercredi : 09h00-12h00  
Vendredi : 14h00-18h00  
Samedi : 9h00-12h00  
Période hivernale : du 02/10 au 31/03  
Mardi et mercredi : 09h00-12h00  
Vendredi : 14h00-17h00  
Samedi : 09h00-12h00  
La déchetterie sera fermée les jours fériés

#### ETAT CIVIL

Naissances :  
Victoire BRODIN

Mariages :



Décès :  
Lucette BOURGAULT  
Marc LAUDET

#### HORAIRES DE LA MAIRIE (Ouverture au public)

Lundi : 9 h-12h  
Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 9h-12h  
Jeudi : 9h-12h et 14h-16h  
Vendredi : 9h-12h et 14h-16h  
Samedi : 9h-11h30  
Adresse mail : [mairie.ceauce@wanadoo.fr](mailto:mairie.ceauce@wanadoo.fr)  
Site web : <https://ceauce-mairie.fr>  
Tél : 02 33 38 31 19



“

**RÉPONSE**

Le cigne



**BREAKING  
NEWS**

”